

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 20 SEP. 2018

## **portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018**

### **La ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Christophe ROBERT, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité « patrimoine », responsable secteur de l'Aude et des Pyrénées Orientales, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au

grade de classe supérieure du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Martine ARNAUD, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « bâtiments de France », direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Meuse ;
- Monsieur Olivier BEAUSSART, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », chef d'équipe, service de l'accueil et de la surveillance inter-muséographique, sous-direction de l'accueil et de la surveillance muséographique, direction de l'accueil du public et de la surveillance, musée du Louvre ;
- Madame Corinne-Angèle ROUSSEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », adjointe au chef du département accueil, sécurité, sûreté, département accueil sécurité sûreté, musée d'Orsay – musée de l'Orangerie.

## **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Corinne-Angèle ROUSSEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », adjointe au chef du département accueil, sécurité, sûreté, département accueil sécurité sûreté, musée d'Orsay – musée de l'Orangerie.

## **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 SEP. 2018

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

